



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

Pays Basque



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023
Retour Préfecture : 28/06/2023

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

L'EPCI composant le territoire de projet Pays Basque :

- la Communauté d'Agglomération Pays Basque, représentée par Jean-René ETECHEGARAY, son Président

l'EPCI ci-après dénommé **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 1^{er} juillet 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Basque et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 12 juin 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Basque et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

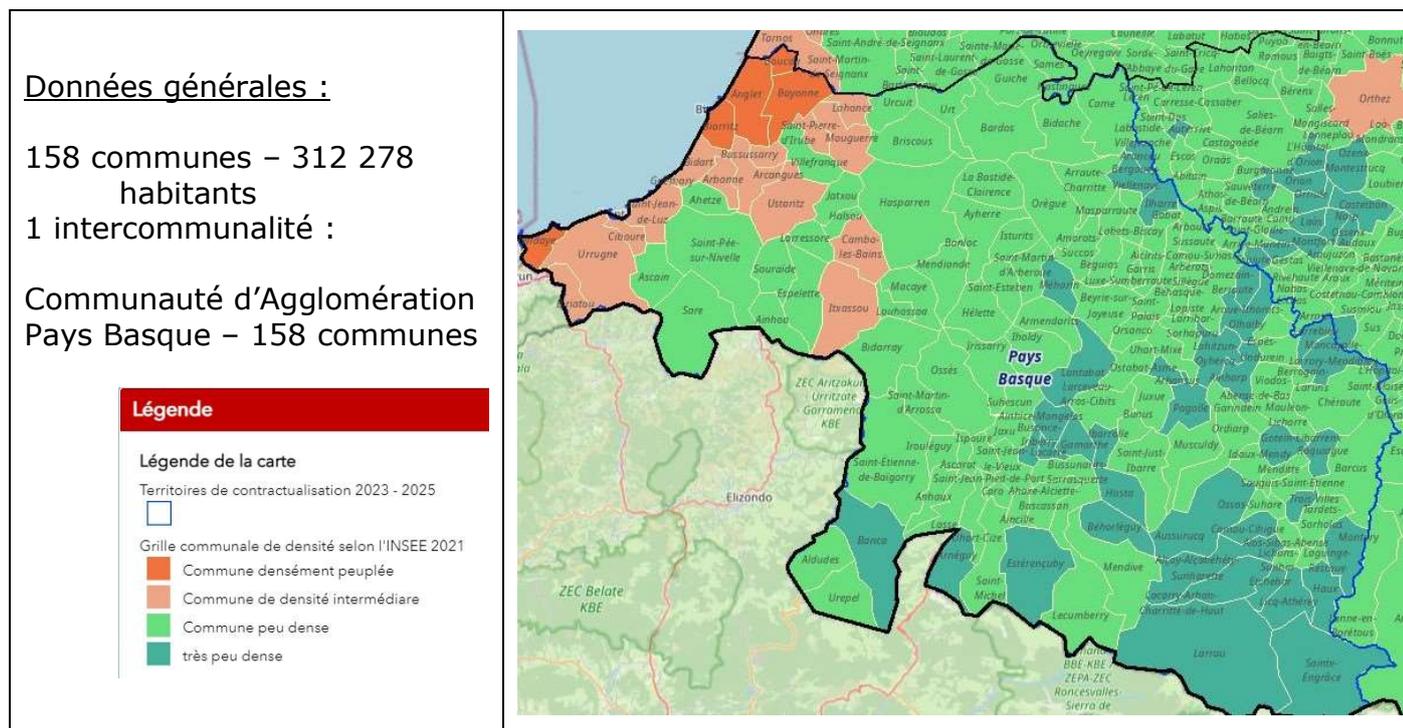
033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023
Retour Préfecture : 28/06/2023

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Le territoire du Pays Basque comprend une seule Communauté d'Agglomération : la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB). Territoire transfrontalier, au cœur d'une euro-région dynamique et de l'arc atlantique, le Pays Basque occupe une position stratégique dans les échanges européens nord-sud. Il rassemble 312 278 habitants et 158 communes, en faisant le deuxième EPCI de la Région Nouvelle-Aquitaine en termes de population, avec un profil singulier : 130 communes de moins de 2 000 habitants, 2 communes de plus de 40 000 habitants et 2/3 de sa population vivant sur le littoral. Le territoire est organisé autour de multiples centralités.

Le Pays Basque possède une richesse paysagère unique et des caractéristiques géographiques variées. Avec une façade littorale de 35 km de côte sableuse et rocheuse, la côte basque alterne espaces urbains et zones naturelles remarquables. La montagne qui occupe 78 % du territoire, couvre 111 communes pour seulement 80 000 habitants.

Le Pays Basque est un territoire attractif, avec une croissance démographique essentiellement portée par le solde migratoire. Il connaît également une croissance économique plutôt résistante à la crise sanitaire. Parallèlement à un tissu économique historiquement productif, l'économie présente s'est fortement développée en lien avec l'attractivité du territoire. Parmi les premières destinations touristiques françaises, ce succès est lié à son cadre de vie privilégié, avec un patrimoine naturel exceptionnel, une agriculture de qualité, une culture et une identité riches.

Néanmoins, ce dynamisme ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire et il n'est pas sans conséquence sur son développement. Les parties les plus rurales, principalement en zone de montagne, sont exposées à un déclin démographique, auquel s'ajoute un vieillissement de la population, d'où un enjeu fort de revitalisation de ces espaces. Le territoire est également confronté à une forte pression foncière, avec des prix qui explosent et un équilibre difficile à trouver, entre production de logements, maintien des terres agricoles et préservation des espaces naturels.

S'ajoute un développement de situations de vulnérabilités, lié notamment aux conditions d'accès au logement et à une précarisation d'une partie de la population urbaine principalement, qui accentue et creuse les inégalités. Son patrimoine naturel riche et divers est menacé par les pressions anthropiques et doit s'adapter aux enjeux du changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité.

A son échelle, la CAPB concentre donc des réalités territoriales très différentes : attractivité, dynamisme économique, ressources naturelles exceptionnelles, etc. Cette diversité est source de complémentarités et de richesses, et ne doit pas occulter le fait que le Pays Basque est également exposé à des fragilités et des défis à relever : vieillissement de la population, disparités territoriales, risques naturels, déprise médicale, transitions écologiques et énergétiques, etc.

La Communauté d'Agglomération du Pays Basque constituant le Pays Basque étant considérée comme peu vulnérables, le territoire de projet est lui aussi classé peu vulnérable.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 : Pour un Pays Basque solidaire : adapter les modalités du développement à chaque contexte géographique et social

Sous-axe 1 : Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.

Sous-axe 2 : Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines, dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

Axe 2 : Pour un Pays Basque résilient : préserver nos écosystèmes et limiter notre vulnérabilité face au changement climatique

Sous-axe 1 : Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.

Sous-axe 2 : Limiter la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles induites en protégeant ses populations et son environnement naturel remarquable.

Axe 3 : Pour un Pays Basque engagé : accélérer les transitions vers un modèle de développement plus vertueux et des modes de vie plus durables

Sous-axe 1 : Accompagner les changements de modes de vie vers des pratiques plus durables

Sous-axe 2 : Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente.

Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Pays Basque** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'EPCI composant le territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Pays Basque et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023
Retour Préfecture : 28/06/2023

développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque,

Alain ROUSSET

Jean-René ETCHEGARAY

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023
Retour Préfecture : 28/06/2023



Annexe 1

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

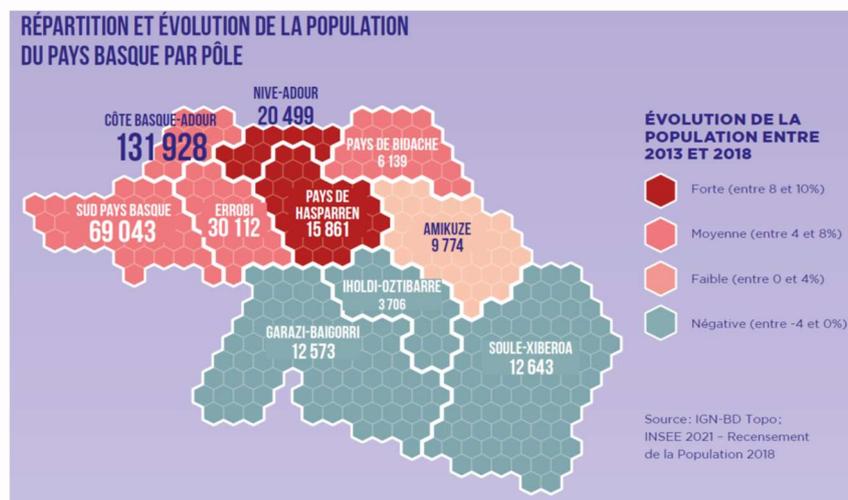
-Quelles sont les dynamiques identifiées dans le territoire (démographie, économie, transitions énergétiques et environnementales...)?

A son échelle, la Communauté d'Agglomération Pays Basque concentre des réalités territoriales très différentes : attractivité, dynamisme économique, ressources naturelles exceptionnelles, etc. Cette diversité est source de complémentarités et de richesses, et ne doit pas occulter le fait que le Pays Basque est également exposé à des fragilités et des défis à relever : vieillissement de la population, disparités territoriales, risques naturels, déprise médicale, transitions écologiques et énergétiques, etc.

I. Un territoire attractif mais des dynamiques contrastées

Le Pays Basque connaît une croissance très importante de sa population : elle est deux fois plus forte que celle observée au plan national. Elle est construite sur deux phénomènes distincts avec, d'une part un solde naturel négatif et d'autre part un solde migratoire extrêmement important. Le solde migratoire explique à lui seul l'ensemble de la croissance de la population. Si la jeunesse (15/25 ans) connaît un solde migratoire négatif, les familles (30/40 ans) et les personnes âgées (60/70 ans) constituent les deux piliers de la croissance démographique.

Au cours de la période 2013-2018, la CAPB a connu une forte croissance démographique de l'ordre de +0,9% / an faisant suite à celle déjà observée entre 1999 et 2010. La croissance démographique qui s'observe dans l'Agglomération est uniquement due à une croissance migratoire de +1,1% / an sur la période. Cependant, les pôles territoriaux n'exercent pas tous le même pouvoir d'attraction envers les populations extérieures.



a) Une attractivité qui, en intensité et en nature, est différenciée au sein du territoire :

- **Le littoral** de la CAPB bénéficie d'une forte attractivité à l'échelle nationale. Alors que le solde migratoire est négatif avec le reste de l'agglomération, il reste fortement positif avec les autres territoires nationaux et particulièrement avec la région Île de France et les territoires hors Nouvelle-Aquitaine. On notera que les pôles littoraux de la CAPB profitent fortement de l'héliotropisme et attirent de nombreux ménages, retraités et actifs qui cherchant une qualité de vie supérieure.
- **Les pôles rétro-littoraux** disposent quant à eux d'un rayon d'attractivité aussi bien local que national. Ils attirent des ménages qui quittent un littoral devenu trop cher et ne permettant pas d'accéder à la propriété en maison individuelle ainsi que des ménages du Pays Basque intérieur qui souhaitent se rapprocher des zones d'emplois. Ils sont rejoints par des ménages métropolitains qui cherchent un territoire proche des zones d'emplois mais conservant son caractère de « ville à la campagne ».
- **Les pôles du Pays Basque intérieur** connaissent quant à eux un départ relativement important de leurs ménages vers les pôles rétro-littoraux, non compensé par les arrivées (415 individus sortants vers le rétro-littoral pour 215 entrants en 2015).

b) Les projections démographiques de l'INSEE pour le territoire indiquent qu'à l'horizon 2050, le nombre de personnes de plus de 65 ans est appelé à être multiplié par deux

A l'échelle des pôles territoriaux, la Soule et Côte Basque Adour sont des territoires où la part des ménages des seniors est la plus importante (respectivement 37% et 32% de leur population totale). A contrario, les pôles territoriaux de Nive Adour et Hasparren apparaissent les plus jeunes (les plus de 60 ans représentent 25 à 26%). D'une manière générale, le vieillissement de la population se renforce (les plus de 60 ans représentent 30 % de toute la population, taux plus important que celui observé pour l'ensemble du département, de la région, ou au plan national avec 5 points de plus) et la proportion aidants/aidés diminue.

c) Des disparités territoriales vis-à-vis des niveaux de vie

Près de 36 000 personnes se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. La grande précarité s'accroît sur le territoire.

Le nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation progresse. La pauvreté est plus forte pour les jeunes de moins de 30 ans (19%) et les familles monoparentales (27%), alors qu'elle n'est que de 5% pour les couples sans enfant.

La croissance de la population et la baisse du nombre de personnes par ménage (4 logements sur 10 sont occupés par une seule personne) créent des tensions en matière d'accès au logement. La proportion des familles monoparentales augmente (1/4 des familles avec enfants de 0 à 25 ans sont monoparentales), ce qui génère des besoins nouveaux en termes d'accompagnement des familles (activité des enfants, diversité des modes de garde et adaptation des horaires décalés).

D'après les chiffres de l'INSEE, avec 1 710 €, le niveau de vie¹ médian des habitants est équivalent à celui observé au plan national, avec un peu moins de dispersion. Le taux de pauvreté (moins de 60% du revenu médian, soit moins de 1 000 € par mois) est de 12% en Pays Basque contre près de 15% au niveau national.

55 870 ménages bénéficient de minima sociaux en 2016 sur l'ensemble du Pays Basque. La part de ces ménages reste plus importante sur les pôles territoriaux Côte Basque Adour et Sud Pays Basque (respectivement 22 et 17% de la population totale). A l'échelle des communes, on observe que cette proportion est particulièrement élevée pour les communes de Bayonne (26%), Guéthary et Bidart (22%), Luxe-Sumberraute (25%), Saint-Palais (24%) et Mauléon-Licharre (19%).

Salaires brut mensuel moyen au Pays Basque (source : Urssaf - Acoiss 2019T1 : CCI 2019) : **2 164 €**

Salaires brut mensuel moyen au Pays Basque par secteur d'activité :

- Industrie : 2 603 €
- Construction : 2 198 €
- Commerce : 2 167 €
- Services : 2 100 €
- Hôtel, café, restaurant : 1 825 €
- Intérim : 1 900 €

Globalement, les revenus des ménages du Pays Basque se situent dans la moyenne nationale. Les ménages de la CAPB disposent d'un revenu médian par unité de consommation (1 710€/mois) similaire à celui du reste des habitants des Pyrénées-Atlantiques (1 715€/mois) et plus globalement à celui des ménages français (1 721€/mois). **Mais avec de nettes disparités : des revenus fréquemment beaucoup plus bas dans le Pays Basque intérieur, et des taux significatifs de ménages à faibles revenus voire pauvres partout, y compris sur la frange littorale tendue.** Des écarts importants existent entre les différents pôles de la CAPB. La médiane des revenus mensuels par unité de consommation des ménages d'Iholdi-Oztibarre est inférieure de 26% à celle des ménages de Nive-Adour (-484€ mensuels / UC).

Plus globalement, les pôles rétros-littoraux et littoraux affichent des niveaux de revenus supérieurs aux ménages du Pays Basque intérieur.

Des conditions de vie globalement favorables mais que ne doivent pas masquer des disparités importantes et des besoins sociaux spécifiques

En termes de conditions de vie, les indicateurs au niveau de l'ensemble du territoire sont favorables, que ce soit au niveau de la scolarité, de la situation socio-économique ou des taux d'allocataires de minima sociaux. Ces données globales cachent cependant des disparités importantes, avec trois profils qui se dessinent.

D'une part, le Pays Basque intérieur (pôles de Soule-Xiberoa, Iholdi-Oztibarre, Garazi-Baigorri et Amikuze) où réside une part importante d'agriculteurs et peu de cadres, une population aux revenus moins élevés et plus précaire (taux de pauvreté important).

¹ Le niveau de vie prend en compte l'ensemble des ressources du ménage (revenus de travail, retraite, prestations sociales, etc.).

La situation est également moins favorable en milieu urbain (pôle Côte Basque Adour et plus particulièrement les communes de Bayonne et Biarritz), où les bénéficiaires de minima sociaux sont nombreux, le taux de chômage élevé et où la part de familles monoparentales est importante. Ce constat est d'autant plus frappant sur les deux quartiers politiques de la ville de Bayonne.

Enfin, le troisième profil concerne les pôles à proximité de Bayonne et Biarritz (le nord-ouest du territoire) dont la population est globalement plus favorisée sur le plan socio-économique (notamment les pôles Nive-Adour et Errobi).

d) Un maillage de services à conforter

Le Pays Basque est aujourd'hui globalement bien desservi en équipements et services. Les besoins du quotidien de la population sont assurés et les temps d'accès à ces équipements et services sont plutôt réduits. Pour autant, des disparités territoriales apparaissent dans ce constat et certaines franges en dehors des axes structurants sont en situation de fragilité.

Le territoire se structure autour de trois pôles de services supérieurs concentrés sur le littoral (Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz) et d'une grande densité de pôles de services intermédiaires à l'Ouest. Le maillage de polarité est en revanche beaucoup plus lâche à l'Est avec notamment peu de pôles de proximité. Les bassins de vie de Saint-Palais, de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Mauléon-Licharre sont en effet dépendants de ces communes centres pour accéder aux services. Ce constat souligne ainsi un enjeu de veille au maintien de ces pôles d'équilibre : Saint-Etienne de Baïgorry, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Mauléon Licharre, Tardets Sorholus et Iholdy.

II. Une montagne vivante mais fragile

Près de 70 % des communes du Pays Basque - 111 communes pour environ près de 80 000 habitants - sont classées en zone montagne et/ou massif par arrêté préfectoral. 78 % du territoire est occupée par la montagne, soit une superficie de 2 331 km². La montagne basque se caractérise par une faible altitude mais de fortes pentes, qui constituent un handicap naturel pour l'activité agricole. Le territoire de la montagne basque connaît des dynamiques démographiques contrastées : la partie la plus rurale et les hauts de vallée (Vallée des Aldudes et Haute-Soule) souffrent de déprise démographique (-1.89 %/an à Larrau et -2.43 %/an à Urepel entre 2008 et 2013) et d'un vieillissement de la population, alors que la partie la plus occidentale, connaît une forte augmentation démographique (Ex : + 1,67 % /an à Sare et +1,91 %/ an à Ascaïn entre 2008 et 2013).

L'offre de services y est globalement satisfaisante, même si son maillage mériterait d'être mieux organisé. **Le maintien des services publics sur la partie la plus rurale constitue un fort enjeu pour l'attractivité de ces espaces.**

L'économie de la montagne repose essentiellement sur l'activité agricole – garante de l'attractivité de la montagne basque - et l'activité de tourisme et loisirs, en plein développement. L'agriculture se caractérise principalement par un tissu de petites exploitations familiales, de 28 ha en moyenne (deux fois plus petite que la moyenne française qui est de 55 ha), tournées principalement vers l'élevage, avec plus d'un millier d'éleveurs qui transhument contribuant ainsi à l'entretien de l'espace montagnard.



Dans le contexte de réchauffement climatique observé qui suppose une attention particulière aux zones arborées et à leur développement, cet entretien de la montagne par le pastoralisme est essentiel pour lutter contre les risques grandissant de fermeture du milieu et de feux de forêts. Par ailleurs, plus de la moitié des fermes de la montagne basque produisent sous signe de qualité. Enfin, ce territoire de montagne fait l'objet d'une démarche de création d'un Parc Naturel Régional ; démarche co-portée par l'Association des Commissions syndicales, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine.

III. Des marqueurs culturels forts de l'identité du territoire

Ici, peut-être un peu plus qu'ailleurs, la culture est fondatrice de l'identité du territoire. Le Pays Basque est riche de ses langues. Elles contribuent à fonder la singularité et l'identité du territoire. La langue basque (euskara) connaît aujourd'hui un renouveau grâce à l'action conjuguée des pouvoirs publics et de la société civile dont l'objectif commun est de former des locuteurs complets. Le nombre des bascophones (51 000 personnes) ne diminue plus et la réappropriation de la langue basque par les jeunes générations est en marche : 41 % d'élèves du primaire sont scolarisés en basque. Cette reprise reste néanmoins fragile et doit être renforcée au quotidien. 49 % des bascophones ont plus de 50 ans et le flux de nouveaux arrivants est continu.

Les données concernant l'occitan-gascon font état d'un vivier de locuteurs restreint (6 000 personnes) mais d'une forte adhésion de la population dans les communes concernées. Ces éléments démontrent que pour entrer véritablement dans une dynamique de revitalisation, il est nécessaire de renforcer le rythme de transmission de la langue basque et d'élargir les dynamiques d'usage.

La culture est également l'apanage d'un secteur associatif et professionnel foisonnant et créatif. Le secteur culturel du Pays Basque repose à la fois sur des outils publics (Conservatoire, musées, médiathèques, salles de spectacles..), des scènes conventionnées (Centre Chorégraphique National Malandain Ballet Biarritz, scène de musiques actuelles Atabal) et sur une myriade d'acteurs amateurs et professionnels.

Le patrimoine culturel mobilier est présenté dans les musées et centres d'interprétation, au niveau du patrimoine culturel immobilier (monuments et sites archéologiques) le Pays Basque compte, 2 villes et Pays d'Arts et d'Histoire, plusieurs châteaux (Hendaye, Bidache, Mauléon etc.), des villas à l'architecture Art Déco, des sites inscrits dont certains sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le territoire dispose également d'un patrimoine culturel immatériel très riche : chants populaires, fêtes patronales, chasse au filet, cuisine, sport (surf, pelote, rugby), langue, rituels, pastoralisme, etc.

Dans le domaine du spectacle vivant et globalement de l'action culturelle, il existe au Pays Basque une grande diversité d'acteurs et d'initiatives : entre des structures professionnelles et un vivier amateur très important, partagé entre expressions plus « classiques » et des spécificités artistiques liées à la « culture basque » (danse, bertsularisme, mascarades, chant, etc.). Le Pays Basque dispose d'une offre importante, avec un nombre de structures labellisées supérieure à d'autres territoires comparables, une activité festivalière dynamique et variée, une prise en compte par les pouvoirs publics du soutien à la « culture basque » via des opérateurs structurants (Institut culturel basque, Fédération de danse basque etc.).

Les établissements de droit privé, surtout associatifs, représentent la majorité des structures de formation d'enseignement artistique. Cependant, le Pays Basque bénéficie de la présence du Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque, établissement classé par le Ministère de la Culture dans la catégorie des Conservatoires à Rayonnement Régional « Garantie de qualité et de professionnalisme », est en gestion directe de la CAPB. Trois spécialités sont proposées – Musique, Danse, Théâtre – aux 1700 élèves répartis sur la Côte Basque. La Communauté Pays Basque gère et soutient l'enseignement artistique sur le territoire, également à travers la gestion de 6 écoles de musique intercommunales.

IV. Une biodiversité, des paysages et des patrimoines riches sous pression

Le territoire de la CAPB est caractérisé par une grande diversité de milieux naturels et d'espèces en raison notamment de sa localisation géographique, au carrefour du climat montagnard et océanique et de ses spécificités géologiques. Une grande partie de la biodiversité est protégée ou connue via des dispositifs de protection et d'inventaire du patrimoine naturel :

- 32 sites Natura 2000 ; soit près de 60 % du territoire ; c'est-à-dire la quasi-totalité des montagnes, du littoral et des cours d'eau basques) ;
- 63 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), soit environ 57 % du territoire basque qui concernent tous les milieux : forêts, barthes, estuaires, landes, milieux rocheux, milieux montagnards, étangs, etc. ;
- 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) ; 2 Arrêtes Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), 2 Réserves Naturelles Régionales (RNR), etc.

Comme ailleurs, le patrimoine naturel du Pays Basque n'échappe pas à de nombreuses pressions. Les hommes, par leurs activités et leur présence, sont à l'origine de nombreuses menaces :

- destruction directe des milieux et des espèces : artificialisation des sols, changement d'occupation des sols, écobuage etc. ;
- dégradation des milieux : modification du régime hydraulique des cours d'eau, intensification des pratiques agricoles, etc. ;
- fragmentation du territoire : morcellement des milieux naturels, disparition de continuités naturelles etc. ;
- développement non maîtrisé du tourisme et des activités de pleine nature : dérangement de la faune, sur-fréquentation, destruction de milieux naturels et d'espèces, pollution par les déchets, etc. ;
- changement climatique : modifications des conditions biogéographiques, migration des espèces vers les altitudes, prolifération d'espèces exotiques envahissantes, risque incendie, diminution des ressources en eau, etc. ;

Le changement climatique opère comme un accélérateur d'évolution des milieux, habitats et espèces.

Le littoral basque est, lui aussi, sous pression car il concentre la plupart des activités et de la population du territoire et connaît encore une forte attractivité et donc un développement urbain. Cette artificialisation augmente le ruissellement et le lessivage des sols et provoque également une rupture des continuités écologiques et sédimentaires.

V. Une économie dynamique mais un modèle de développement sous tension.

L'économie du Pays Basque est structurée autour de deux piliers et 9 secteurs :

- Un pilier productif qui fédère les secteurs de l'industrie dont l'aéronautique, la mécanique et la robotique, de l'agriculture et de la pêche, de l'agroalimentaire, du numérique, des transports et de la santé ;
- Un pilier résidentiel, constitué du BTP, du commerce et des services et du tourisme, qui s'est développé en lien avec la forte attractivité du territoire (littoralisation, cadre de vie et environnement, proximité transfrontalière, etc.).

Au-delà de la structure même de son économie, le Pays Basque se singularise par une dynamique continue qui en fait un de ses marqueurs les plus significatifs :

- Une croissance ininterrompue du nombre d'entreprises (+ 16 % entre 2012 et 2017) ;
- Une augmentation soutenue du nombre d'emplois (+ 7 % entre 2012 et 2017) ;
- Un taux de pérennité des entreprises élevé (82 % des établissements créés en 2014 actifs en 2017) ;
- Une dynamique de création d'entreprises forte (ratio immatriculations / radiations de 1,98) ;
- Un taux de chômage en deçà des moyennes régionales et nationales (8,7 % au 4e trimestre 2016 contre 9,3 au niveau régional et 9,7 au niveau national).

L'étude réalisée par la Banque de France à l'été 2021, à la demande de la CAPB, concernant l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises du Pays Basque confirme que la reprise économique est forte et plus soutenue que le niveau global constaté en Nouvelle-Aquitaine. Cette dynamique a une répercussion directe sur le taux de chômage, qui est en baisse et qui retrouve son niveau d'avant-crise (7,4 % INSEE -2021). Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ont pu être massivement mobilisés par les entreprises du Pays Basque. Ainsi, plus de 553 millions d'euros ont été accordés (juillet 2021). L'endettement additionnel des PGE a peu altéré le taux d'endettement des entreprises basques qui disposent donc d'un bon niveau de capitalisation traduisant des structures financières saines.

Le nombre de défaillance est en retrait net par rapport aux années précédentes (51 défaillances ont été constatées fin juillet 2021, contre 128 à la même période en 2019 et 106 en 2020).

Malgré cette « bonne santé » générale, le Pays Basque, à l'instar de la plupart des territoires de l'hexagone, doit faire face à un certain nombre d'enjeux, liés aux grands cycles conjoncturels nationaux, et qui concernent tour à tour :

- L'activité agricole : recul constant de la part de l'activité agricole, perte tendancielle de surface agricole utile et du nombre d'agriculteurs ;
- L'industrie : compétitivité, accès à la ressource humaine qualifiée, accès à l'innovation, acceptabilité des populations,
- Le marché du travail : difficultés récurrentes de recrutement, d'adéquation de l'offre de formation, freins pour maintenir et attirer les nouveaux talents ;
- La reprise d'entreprises : plus de 50 % des chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans à l'horizon 2022, enjeu de la transmission d'entreprises et de la pérennisation de la richesse et de la variété du tissu économique ;
- Le foncier économique : rareté des surfaces à vocation économique, pression résidentielle et inflation du prix du foncier, offre concurrentielle des territoires voisins, en particulier ceux du Sud des Landes ;

- Des déséquilibres territoriaux : en lien avec l'urbanisation constante, les activités économiques ont eu tendance à se concentrer sur certains territoires (50% des établissements au sein du pôle territorial Côte Basque Adour).

Si la part des activités « productives » reste encore prégnante, le tissu économique du Pays Basque est néanmoins largement structuré par des opérateurs liés à la satisfaction des besoins de proximité des populations (métiers de bouche, métiers artisanaux, etc.), qu'elles soient résidentes ou de passage. A l'heure actuelle, le poids de cette économie représente à lui seul près des 2/3 des établissements et de l'emploi du Pays Basque.

Malgré l'indéniable contribution qu'il apporte à la croissance d'un territoire, le développement résidentiel ne peut être le seul moteur de son développement. Porté à l'excès, il compte des effets pervers et génère des emplois précaires. Au-delà, il provoque des difficultés d'accès au logement, des phénomènes d'exclusion des populations et de déséquilibres territoriaux. Enfin, il met le territoire en situation de forte fragilité, le soumettant à des facteurs exogènes (aléas climatiques, phénomènes d'insécurité liés à des troubles géopolitiques, risques sanitaires et de santé publique, baisse d'attractivité en raison de perte de pouvoir d'achat ou d'effet de mode de la part des touristes, etc.) sur lesquels ce dernier n'a pas de prise.

Situation de l'emploi au Pays Basque	CAPB	Région	France
Part des actifs dans la population	75,4%	74,3%	74,1%
Part des élèves, étudiants (dans la population inactive)	8,9%	10%	10,7%
Part des retraités (dans la population inactive)	7,5%	7,9%	6,4%
Taux de chômage (15 à 64 ans)	11,3%	12,7%	13,4%
Taux de chômage des 15 à 24 ans	22,6%	26,8%	27,2%
Part des salariés dans la population active	79,8%	84,2%	86,7%
Dont temps partiel	14,6%	14,9%	15%
Dont femmes salariées	41,8%	43,1%	43,6%

INSEE - 2018

Les chiffres clés de la situation de l'emploi au Pays Basque révèlent que la part des actifs dans la population est plus élevée qu'aux niveaux régional et national. Le taux de chômage suit également la même tendance et montre une situation globale relativement favorable, malgré une grande disparité des situations à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ces chiffres démontrent également que la part des salariés dans la population active est plus faible que la situation régionale et largement en deçà du taux constaté à l'échelle nationale, ce qui peut induire une plus grande fragilité des situations d'emplois (indépendants, artisans, commerçants, entrepreneurs individuels, etc.) sur le territoire et par conséquent des ajustements conjoncturels en matière de chômage potentiellement plus marqués qu'ailleurs.

- **Le tourisme : un secteur de poids avec des flux à réguler**

Le Pays Basque est la 2ème destination française la plus attractive pour les Français, derrière la Bretagne et devant la Corse. Les retombées économiques touristiques estimées représentent environ 1,6 milliard d'euros, soit près de 76 % des retombées économiques touristiques totales du

Département des Pyrénées-Atlantiques, estimées autour de 2 milliards d'euros. Le territoire compte près de 3 000 établissements touristiques représentant 6,5 % des emplois directs du territoire² soit 10 000 emplois directs (et au moins autant d'emplois indirects et induits).

Par effet rebond, le tourisme produit certaines externalités qu'il est important d'analyser pour y apporter des solutions, voire les réguler. En effet, le tourisme reste très saisonnier, et la présence des nouvelles populations temporaires augmente la charge en matière de production de déchets, de consommation d'eau potable et de quantité d'eaux usées à traiter. Il pose également des difficultés en matière de congestion des axes de circulation, de préservation des espaces naturels et de conflits d'usages. Le développement des meublés de tourisme vient concurrencer le marché du logement pour la population locale sur la côte basque.

VI. Un territoire où l'usage de la voiture est prédominant et pèse lourdement sur son empreinte carbone

Avec 76,5 % de déplacements réalisés en voiture, le territoire se place parmi les plus grands utilisateurs de la voiture de France, mais également de deux-roues motorisés. La comparaison avec d'autres territoires met en évidence localement le faible poids des transports en commun, du vélo et plus encore de la marche (1% seulement utilise le vélo pour se déplacer au Pays Basque, contre 20 à 25 % ailleurs). Les déplacements domicile-travail comptent pour 17 % des déplacements et sont réalisés à plus de 80 % en voiture. C'est le premier motif de recours à la voiture.

L'utilisation de la voiture est :

- massive dans les communes les plus dépendantes en matière d'emploi (+ de 90 % pour Nive-Adour et Errobi) ;
- plus modérée dans celles qui disposent d'emplois et d'offres de mobilité (79 % pour Côte - Basque - Adour) ;
- beaucoup plus faible dans l'intérieur où une part importante des emplois se fait à domicile (78 % pour Soule-Xiberoa et 72 % pour Iholdi-Oztibarre). A noter aussi que les échanges domicile-travail sont également nombreux avec le Sud des Landes.

Les consommations d'énergie directes sur le territoire du Pays Basque sont évaluées en 2019 à 6 446 GWh d'énergie finale d'après les données de l'AREC. La mobilité et le transport de marchandises représentent le second poste de consommation d'énergie (35% des consommations). C'est également le deuxième secteur le plus émetteur de GES du Pays Basque : il est responsable de 32% des émissions de GES, soit 729 ktCO₂e, derrière le secteur agricole avec 841 ktCO₂e.

Enfin, le secteur résidentiel, premier consommateur énergétique du territoire (38%) est responsable de 15% des émissions de GES, soit 328 ktCO₂e. C'est le troisième secteur le plus émetteur du Pays Basque. Les besoins de chauffage sont à l'origine de 75% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, soit 238 kteqCO₂. On retrouve ensuite les besoins liés à l'eau chaude sanitaire (11%, soit 34 kteqCO₂).

² Données 2018 : INSEE



VII. Un territoire transfrontalier au cœur des échanges internationaux

Territoire transfrontalier, au cœur d'une euro-région dynamique et de l'arc atlantique, le Pays Basque occupe une position stratégique dans les échanges européens nord-sud.

Il s'agit d'un corridor européen de transport entre péninsule Ibérique et Europe du Nord, impacté par un fort trafic de transit poids lourds de 10 000 camions par jour, soit plus de 40 % du trafic de l'A63 et 600 000 tonnes qui transitent par le combiné rail/route au centre européen de fret de Mouguerre.

Malgré cette proximité géographique, selon l'étude réalisée par l'Eurorégion en 2017 (Projet Empleo soutenu dans le cadre du Poctefa), seules 3 863 personnes traversent quotidiennement la frontière pour travailler sur le territoire de l'Eurorégion (dont 87 % d'Espagnols, majoritairement résidant en France et empruntant un trajet nord-sud) ; le bassin d'emploi transfrontalier entre, d'une part, la Nouvelle-Aquitaine et, d'autre part, la Communauté autonome du Pays Basque (Euskadi) et la Navarre est donc quasi-inexistant. L'apprentissage des langues des trois territoires serait une des clés pour développer ce bassin d'emploi. Il existe néanmoins une tradition d'échanges avec la Communauté autonome du Pays Basque (Euskadi) et la Communauté forale de Navarre basée sur les traditions culturelles, les déplacements de loisirs et de commerces. Un mouvement que la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) entend rejoindre avec des projets transfrontaliers qui vont renforcer les coopérations transfrontalières.

VIII. Modifications constatées dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation

Le précédent Contrat s'étalant sur la période 2020 à 2022, il semble difficile de mesurer des modifications significatives et durables sur les éléments de contexte sur un pas de temps aussi rapproché. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreuses conséquences économiques, sociales et sociétales au niveau mondial, auxquelles le Pays Basque n'a pas échappé. La crise sanitaire a largement et durablement bousculé de nombreux secteurs au Pays Basque tels que le logement, l'économie, le tourisme, la culture et la santé. En outre, les modes de vie et le rapport au travail ont également évolué et requestionne les politiques de mobilité, l'aménagement du territoire ou encore les relations transfrontalières.

- Sur-fréquentation touristique et hausse des prix de l'immobilier sont donc deux conséquences majeures de la crise du Covid-21. Déjà très attractif, le Pays Basque, et notamment sa zone côtière, vit depuis la crise des tensions touristiques et immobilières de plus en plus fortes. La crise a accentué l'évolution du profil démographique du territoire avec une gentrification des quartiers littoraux, des résidences secondaires qui sont de plus en plus occupées voire qui deviennent des résidences principales. Les locations à l'année ne cessent de s'amenuiser au profit des logements touristiques de courte durée.
- L'impact environnemental de la sur-fréquentation touristique a également pu être relevé avec outre une pression sur la biodiversité et les habitats des sites montagnards, mais également une augmentation des conflits d'usages.
- Cette crise requestionne le maillage territorial car elle a modifié notre façon de vivre et de travailler sur le territoire : rendre accessible des services publics essentiels à la population (maisons de santé par exemple), proposer des transports publics adaptés au territoire, ouvrir

des lieux hybrides mixant espaces de travail et services aux entreprises, associations et habitants sont autant d'enjeux auxquels les collectivités doivent s'atteler.

- Les effets du Covid sur le secteur culturel ont été étudié sur le plan national. Le spectacle vivant a perdu 72% de son CA en 2020 par rapport à 2019 (source Ministère de la culture – cabinet Accenture). Les périodes de confinement ont permis aux plateformes à la demande d'accroître leur nombre d'abonnés au détriment des salles de spectacles qui peinent à retrouver leur niveau d'activités d'avant crise. C'est donc toute la filière du spectacle vivant qui s'en trouve fragilisée.
- Enfin, l'impact de la fermeture des frontières sur le quotidien des habitants a révélé l'importance du sujet transfrontalier et la faible prise en compte de ces effets sur les réalités vécues par les habitants : accès à l'école, familles binationales etc.

Sont repris ci-après les principaux points saillants du diagnostic :

Social :

- Des conditions de vie globalement favorables mais qui ne doivent pas masquer des disparités territoriales importantes en matière de niveaux de revenus et des besoins sociaux spécifiques.
- Des disparités importantes, avec trois profils qui se dessinent. D'une part, le Pays Basque intérieur (pôles de Soule-Xiberoa, Iholdi-Oztibarre, Garazi-Baigorri et Amikuze) où réside une part importante d'agriculteurs et peu de cadres, une population aux revenus moins élevés et plus précaire (taux de pauvreté important). La situation est également moins favorable en milieu urbain (pôle Côte Basque Adour et plus particulièrement les communes de Bayonne et Biarritz), où les bénéficiaires de minima sociaux sont nombreux, le taux de chômage élevé.
- Des tensions sur le foncier accentuant les problèmes d'accès au logement notamment au logement social.
- Les jeunes en situation d'autonomie représentent la tranche de population au revenu médian le plus faible.
- La monoparentalité augmente fortement et va peser sur les politiques publiques notamment en matière d'accès au logement.
- La population âgée progresse plus fortement que toutes les autres catégories d'âge et engendre des besoins d'accès aux services notamment en matière de santé sur l'ensemble du territoire.

Economie :

- Une économie fortement tournée vers la sphère présentielle et structurée par un pôle d'emploi principal, Côte Basque Adour, qui génère de fortes migrations pendulaires
- Une offre foncière qui ne répond pas à la demande des entreprises, des prix élevés, une offre concentrée sur la côte et des entrepôts en inadéquation avec la demande de grandes surfaces
- Un manque de visibilité sur le parcours d'accompagnement et de financement des acteurs de l'ESS sur le territoire, une faible représentation des tiers lieux ruraux et l'existence de véritables zones blanches sur la zone rétro-littorale et l'arrière-pays.
- Des secteurs traditionnels et historiques à fort poids économique mais confrontés aux nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.
- Des impacts du tourisme à mieux connaître et maîtriser ; un déséquilibre territorial avec des problèmes de sur fréquentation de certains sites sensibles.



- Une déconnexion entre le territoire promu par l'activité touristique et la réalité du territoire vécu par les habitants.

Environnement :

- Une artificialisation des sols liée à la pression foncière (surface totale de 6%), un territoire occupé à 44% par des espaces agricoles, 50% de forêts et milieu semi-naturels et moins de 1% de surfaces en eau et de zones humides
- Un littoral basque urbanisé aux enjeux multiples et sensible aux risques de submersion et d'érosion qui se traduisent par un recul progressif du trait de côte, un abaissement de certaines plages et des mouvements de terrain (éboulements, glissements) au niveau des falaises de la côte rocheuse.
- Sous l'effet du changement climatique, apparition d'algues toxiques depuis plusieurs saisons qui nécessite une vigilance accrue des eaux de baignade.
- Un des risques majeurs au Pays Basque est le risque inondation. En effet, que ce soit à cause des submersions marines ou des fortes pluies, les communes les plus concernées par l'aléa inondation sont celles de la façade littorale, et celles situées aux abords des cours d'eau et rivières tels que l'Adour et la Nivelle.
- La mobilité et le transport de marchandises sont le second poste de consommation d'énergie (35% des consommations). C'est également le deuxième secteur le plus émetteur de GES du Pays Basque : il est responsable de 32% des émissions de GES, soit 729 ktCO₂e. En comparant ces données avec les échelles départementales et régionales, la principale singularité du Pays Basque réside dans une moindre consommation de la part du secteur de l'industrie (6% soit 388 GWh) au profit des secteurs résidentiel et tertiaire.

IX. Les opportunités identifiées pour le territoire

Aménagement

- Favoriser le renforcement et la revitalisation des espaces centraux des villes structurantes du territoire pour retrouver des centralités durables notamment par la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux et plus globalement du tissu urbain.
- Conserver et dynamiser les fonctions économiques, commerciales et sociales essentielles pour permettre un renouveau d'attractivité et recréer du lien social dans les centres villes/bourgs.
- Développer une offre d'équipements, de logements et de services durables répondant aux besoins des résidents et accessibles en tout point du territoire.
- Dans un objectif de « ville plus durable », réintroduire la nature en centre-ville.
- Construire des modèles de villes vertes et durables en favorisant un aménagement urbain moins consommateur d'espace, en veillant à limiter les pollutions, en ramenant la nature dans les centres-villes/bourgs et en facilitant le lien social.

Culture, Patrimoine & Langues

- Consolider les connaissances du secteur culturel, du patrimoine, de l'économie de la création et de la diffusion.
- Développer des stratégies et actions collectives autour du patrimoine culturel (incluant le paysage) matériel et immatériel et pour promouvoir les cultures basque et gasconne.
- Rendre accessibles les équipements et l'offre culturelle.

- Accompagner les opérateurs culturels, professionnels et amateurs, de la création à la diffusion.
- Développer la transmission et les usages des langues basque et gasconne pour favoriser leurs revitalisations.

Cohésion sociale

- Renforcer les services à destination des personnes les plus vulnérables.
- Favoriser le lien social et la cohésion.
- Renforcer les politiques de santé et les dispositifs d'insertion, de formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi et en situation d'exclusion sociale.
- Accompagner les jeunes dans leurs parcours de vie et favoriser leur retour au Pays Basque.

Prévention, collecte et traitement des déchets – économie circulaire

- Moderniser, optimiser et harmoniser les services de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir la mise en place de projets et d'actions de sensibilisation pour la prévention, la réduction et le meilleur tri des déchets. Accompagner le développement de filières émergentes de l'économie circulaire sur le territoire, notamment les filières de production de ressources locales et de réemploi

Agriculture et Alimentation

- Rendre accessible à tous une alimentation de qualité.
- Préserver les biens communs de notre territoire, foncier, eau, etc.
- Adapter l'agriculture aux enjeux de la transmission et de la viabilité économique des exploitations, des mutations vers un modèle plus durable, pour faire face aux évolutions de la consommation.

Montagne

- Maintenir une montagne habitée à travers le développement et la présence d'une offre de logements, de services et d'équipements.
- Créer du lien et des opportunités d'échanges et d'interconnaissance entre les habitants de la Côte et de l'Intérieur.
- Renforcer la gestion collective des espaces montagnards et forestiers, favoriser une cohabitation équilibrée des usages et la préservation des ressources et des patrimoines.
- Renforcer l'agropastoralisme transhumant, le développement d'activités économiques diversifiées en montagne et la valorisation de filières à forts potentiels répondant à l'impératif d'un développement durable de ces espaces. Encourager les possibilités d'une meilleure valorisation du bois local.

Développement économique

- Atténuer les écarts de développement sur le territoire notamment par l'accompagnement à la création entrepreneuriale (ex: incubateurs, pépinières d'entreprises, tiers-lieux) et la relocalisation de projets économiques dans les centres villes.
- Relever les défis environnementaux en diffusant la culture de l'innovation sociale et soutenant les initiatives innovantes (par exemple: via la création de tiers-lieux, lieux hybrides, expérimentations d'habitat partagé etc.)



- Créer les conditions d'un développement économique équilibré sur notre territoire favorisant les logiques de l'économie circulaire et de l'ESS ainsi que les activités économiques préservant nos ressources naturelles, et relevant les défis sociaux liés à l'insertion, l'emploi et la formation.

Eau – Biodiversité - Littoral

- Maintenir et protéger notre territoire, nos populations et écosystèmes face aux changements climatiques par l'amélioration de la connaissance et la gestion des risques notamment.
- Préserver la ressource en eau en limitant la consommation et en améliorant la qualité (eau potable et baignade).

Climat – Air- Energie

- S'adapter, anticiper le changement climatique par une culture et gestion du risque, la réduction des polluants atmosphériques et gaz à effet serre.
- Développer les énergies renouvelables.
- Réduire les consommations énergétiques du territoire par la sobriété et l'efficacité énergétique, notamment en lien avec les secteurs les plus énergivores que sont les logements, la mobilité et le secteur tertiaire.

Mobilités

- Accompagner les changements de mentalité et d'usage pour encourager le développement des mobilités douces.
- Renforcer l'intermodalité et les offres de mobilité durable, à mettre en cohérence avec la planification du développement urbain du territoire et en proposant des solutions différenciées pour favoriser l'accessibilité.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

Le précédent Contrat avait défini 6 axes stratégiques :

Axe 1 : Mieux maîtriser l'attractivité et l'accueil dans le territoire : organiser les déplacements de demain, développer l'intermodalité, répartir l'activité touristique

Axe 2 : Réduire les inégalités sociales et territoriales

Axe 3 : Préserver les biens communs, les paysages et les patrimoines

Axe 4 : Répondre au défi d'un développement équilibré en faveur de l'économie productive : accélérer la structuration des filières d'excellence autour de la Technopole Pays Basque

Axe 5 : Développer des alliances territoriales et transfrontalières

Axe 6 : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire



I. A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées, des modifications ont été apportées à la stratégie territoriale

Il s'agit de poursuivre et conforter les actions engagées pour accélérer la transition écologique et énergétique et s'adapter au changement climatique.

Il s'agit aussi de faire du Pays Basque un territoire en tout point vivant et habité en luttant contre les villes-dortoirs et l'étalement urbain, en dynamisant les villes et villages, dans un objectif de cohésion sociale et territoriale.

Il s'agit également d'encourager les solutions de mobilité décarbonées permettant une alternative efficace à la voiture individuelle.

La politique touristique prévoit par ailleurs de lisser les flux à l'année et sur l'ensemble du territoire pour s'engager dans la voie d'un tourisme soutenable.

II. Quelques projets émergents ou en cours de réalisation/acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux permettront d'y apporter une réponse

- le déploiement des Maisons de santé pluridisciplinaires en Pays Basque intérieur pour maintenir une offre de santé de proximité et conforter le maillage existant (à Mauléon, à Aïcirits etc.)

- la création du Parc Naturel Régional Montagne Basque pour maintenir une montagne vivante et habitée, maintenir la richesse naturelle, patrimoniale et paysagère, assurer une concertation durable autour de la valorisation des patrimoines

- le développement du Centre Européen de Fret pour accroître le report du trafic poids lourds vers le ferroviaire et réduire ainsi les impacts négatifs en matière de pollution et de nuisances

- l'aménagement d'itinéraires cyclables structurants rétro-littoraux

- le développement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, intégrée à la Maison de l'Habitat et de l'Énergie

- le développement de tiers lieux, notamment en Pays Basque intérieur, vecteur de redynamisation des territoires :

- un tiers lieu à Barcus (réhabilitation de l'ancien presbytère avec également création de logements communaux)

- le projet Olha à Banca, dédié à l'entrepreneuriat et à la filière du porc basque Kintoa

- le développement d'un laboratoire d'innovation en économie circulaire et la création d'une pépinière dédiée à l'économie circulaire, en complément des outils existants au service des filières innovantes et à fort potentiel du territoire.

- le développement de la plateforme technologique Turbolab, projet phare du programme Territoire d'industrie Pays Basque, à la croisée de la recherche technologique, de l'industrie et de la formation.



- le développement d'un pôle Usine du Futur en matière de formation et de support technologique aux entreprises du Pays Basque intérieur
- la construction d'une pépinière technopolitaine agroalimentaire et territoriale sur le territoire d'Amikuze

III. Au regard de ces éléments, le Contrat de Développement et de Transitions devra répondre à plusieurs enjeux

Cohésion et transitions : pour répondre aux défis d'avenir du territoire, dans une logique de développement durable et différencié, adaptée aux spécificités territoriales du Pays Basque.

- *Comment déployer une approche territoriale différenciée capable d'offrir un niveau de services et d'équipements de qualité à tous les habitants et en tout point du territoire, face à des dynamiques de développement contrastées ?*
- *Comment lutter contre les inégalités sociales et favoriser le bien vivre ensemble aussi bien dans les quartiers urbains (politique de la ville) qu'en zone rurale ?*
- *Comment faire des langues basque et gasconne et de la culture un vecteur de lien social ?*
- *Comment transformer les pressions migratoires, foncières et touristiques inhérentes à l'attractivité du Pays Basque en atouts de développement pour le territoire, au service de l'emploi ?*
- *Comment lutter contre le chômage des catégories les plus fragiles et répondre aux besoins en recrutement du territoire ?*
- *Comment préserver l'environnement et les biens communs, en limitant l'impact des activités humaines et les conflits d'usages ?*
- *Comment devenir un territoire résilient pour faire face au changement climatique (et aux risques naturels induits) et à la raréfaction des ressources ?*
- *Comment adapter nos modes de vie (habiter, se déplacer, consommer) et notre économie pour faire face à la raréfaction des ressources et réduire notre impact sur l'environnement ?*
- *Comment agir pour le développement d'une économie productive de proximité diversifiée qui vise un développement économique équilibré, garantissant la diversité des activités, des entreprises, des emplois et des dynamiques territoriales, et qui doit se décarboner ?*
- *Comment créer des synergies entre filières traditionnelles et innovantes du territoire, répondre aux besoins en formation et favoriser l'accompagnement à la création entrepreneuriale ?*
- *Comment réinventer nos modèles de développement en donnant une part plus active à l'ESS dans le développement économique du territoire ?*

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 3 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Axe 1 : Pour un Pays Basque solidaire : adapter les modalités du développement à chaque contexte géographique et social

Indicateurs d'évaluation rattachés à cet axe :

- Nombre de projets accompagnés, notamment en zone montagne
- Nombre / nature / localisation d'équipements et de services de proximité créés
- Nombre d'habitants sur les communes de montagne
- Nombre d'emplois sur le territoire par pôle

Sous-axe 1 : Favoriser la cohésion et les solidarités par le développement d'une offre de services et d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.

- ✓ en conservant et en dynamisant les fonctions économiques, commerciales et sociales essentielles pour permettre un renouveau d'attractivité et recréer du lien social dans les centres villes/bourgs.
- ✓ en créant du lien et des opportunités d'échanges et d'interconnaissance entre les habitants de la Côte et de l'Intérieur.
- ✓ en développant des stratégies et actions collectives autour du patrimoine culturel (incluant le paysage) matériel et immatériel et pour promouvoir les cultures basque et gasconne.
- ✓ en rendant plus accessibles les équipements et l'offre culturelle.
- ✓ en accompagnant les opérateurs culturels, professionnels et amateurs, de la création à la diffusion.
- ✓ en développant la transmission et les usages des langues basque et gasconne pour favoriser leurs revitalisations.
- ✓ en accompagnant notamment à l'intérieur du Pays Basque, la création entrepreneuriale (ex: incubateurs, pépinières d'entreprises, tiers-lieux) et la relocalisation de projets économiques dans les centres villes.
- ✓ en renforçant l'intermodalité et les offres de mobilité durable, et en les mettant en cohérence avec la planification du développement urbain du territoire et en proposant des solutions différenciées pour favoriser l'accessibilité.

Sous-axe 2 : Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines, dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

- ✓ en maintenant une montagne habitée à travers le développement et à la présence d'une offre de logements, de services et d'équipements.
- ✓ en renforçant l'agropastoralisme transhumant, le développement d'activités économiques diversifiées en montagne et la valorisation de filières à forts potentiels répondant à l'impératif d'un développement durable de ces espaces.
- ✓ en encourageant les possibilités d'une meilleure valorisation du bois local
- ✓ en renforçant la gestion collective des espaces montagnards et forestiers, favoriser une cohabitation équilibrée des usages et la préservation des ressources et des patrimoines

Axe 2 : Pour un Pays Basque résilient : préserver nos écosystèmes et limiter notre vulnérabilité face au changement climatique

Indicateurs d'évaluation rattachés à cet axe :

- Nombre de projets mis en œuvre ou accompagnés en faveur de la lutte contre le changement climatique, les risques et la transition écologique
- Nombre de tiers lieux créés
- Artificialisation des sols

Sous-axe 1 : Accompagner les démarches et expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble.

- ✓ en renforçant les politiques de santé et les dispositifs d'insertion, de formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi et en situation d'exclusion sociale.
- ✓ en consolidant les connaissances du secteur culturel, du patrimoine, de l'économie de la création et de la diffusion.
- ✓ en relevant les défis environnementaux en diffusant la culture de l'innovation sociale et soutenant les initiatives innovantes (par exemple : via la création de tiers-lieux, lieux hybrides, expérimentations d'habitat partagé etc.)
- ✓ en accompagnant les jeunes dans leurs parcours de vie et favoriser leur retour au Pays Basque.

Sous-axe 2 : Limiter la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles induites en protégeant ses populations et son environnement naturel remarquable.

- ✓ en préservant les biens communs de notre territoire, que sont le foncier et l'eau,
- ✓ en préservant la ressource en eau, en limitant la consommation et en améliorant la qualité (eau potable et baignade).
- ✓ en maintenant et protégeant notre territoire, nos populations et écosystèmes face aux changements climatiques par l'amélioration de la connaissance et la gestion des risques notamment.
- ✓ en anticipant le changement climatique par une culture et gestion du risque, la réduction des polluants atmosphériques et gaz à effet serre.

Axe 3 : Pour un Pays Basque engagé : accélérer les transitions vers un modèle de développement plus vertueux et des modes de vie plus durables

Indicateurs d'évaluation rattachés à cet axe :

- Nombre de projets accompagnés
- Consommation énergétique du territoire ; production d'énergies renouvelables
- Volume de déchets produit par habitant
- Nombre d'opérations de renaturation accompagnée
- *Parts modales des déplacements domicile-travail en voiture et en transports en commun*

Sous-axe 1 : *Accompagner les changements de modes de vie vers des pratiques plus durables*

- ✓ en encourageant la réduction des déchets des entreprises et des particuliers et en sensibilisant davantage au recyclage.
- ✓ en accompagnant les changements de mentalité et d'usage pour encourager le développement des mobilités douces.
- ✓ en rendant accessible à tous une alimentation de qualité.
- ✓ en réduisant les consommations énergétiques du territoire par la sobriété et l'efficacité énergétique, notamment en lien avec les secteurs les plus énergivores que sont les logements, la mobilité et le secteur tertiaire.
- ✓ en développant les énergies renouvelables.
- ✓ en réintroduisant la nature en centre-ville, dans un objectif de « ville plus durable », par la construction de modèles de villes vertes et durables, en favorisant un aménagement urbain moins consommateur d'espace, en veillant à limiter les pollutions, en ramenant la nature dans les centres-villes /bourgs et en facilitant le lien social.

Sous-axe 2 : *Faire du développement économique un accélérateur des transitions, au service des changements de pratiques des entreprises et les accompagner dans l'émergence d'activités à impact positif.*

- ✓ en adaptant l'agriculture aux enjeux de la transmission et de la viabilité économique des exploitations, des mutations vers un modèle plus durable, pour faire face aux évolutions de la consommation.
- ✓ en accompagnant les entreprises vers une adaptation de leur mode de production en réponse aux défis des transitions
- ✓ en créant les conditions d'un développement économique équilibré sur notre territoire favorisant les logiques de l'économie circulaire et de l'ESS ainsi que les activités économiques préservant nos ressources naturelles, et relevant les défis sociaux liés à l'insertion, l'emploi et la formation.

		CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU PAYS BASQUE Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel										Prévisionnel / priorisation des actions				
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHA NTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
			Aménagement d'un commerce de proximité dans l'ensemble Aguerria à Hélette	Commune de Hélette	Hélette	Mature	X	389 668 €	58 450,00 €	X			Dernier commerce. Assiette éligible : dépenses de construction et frais d'honoraires techniques.	Commerce - Artisanat - Développement local		
			Aménagement des abords du lac d'Iholdy et création d'un espace aqua santé	Commune d'Iholdy	Iholdy	Amorçage	X						Le volet plantation de haies ou d'essences végétales locales adaptés pourrait être présenté à l'AAP Nature et Transitions 2023 en cours. En attente conclusion de l'étude EIS financée par l'ARS et réalisée par l'IREPS pour étudier l'opportunité de soutenir ce programme au titre de la politique Santé-Sport de la Région.	Santé - Silver économie		
			Réaménagement des halles du centre-ville de Bayonne	Commune de Bayonne	Bayonne	Mature		2 211 834 €	330 000,00 €		X		Etude de programmation en cours.	Commerce - Artisanat - Développement local		
			Rénovation du mur d'escalade situé en QPV à Bayonne	Commune de Bayonne	Bayonne / QPV	Mature		411 500 €	82 300,00 €		X		Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements. Soutien régional potentiel plafonné à 20 % HT du coût total des travaux (hors dépenses inéligibles : étude, VRD...).	Sport		
			Réhabilitation de la maison BELTZAGITEA à Ayherre	Commune de Ayherre	Ayherre	Amorçage	X						Précisions à apporter sur le contenu du projet. Exclusion du volet accueil des assistantes maternelles (MAM) et du local technique.	Commerce - Artisanat - Développement local		
			Restaurer le domaine de Lissague à St Pierre d'Irube et y installer une médiathèque	Commune de St Pierre d'Irube	St Pierre d'Irube	Amorçage	X						Points à stabiliser (parti pris du porteur de projet alliant restauration du patrimoine, réhabilitation d'un site paysager, création d'un nouvel équipement..., définition du projet, recrutement du cabinet, APD...).	Culture - Patrimoine		
			Rénovation de la toiture et ravalement des façades de l'Eglise de Bidart (inscrite aux MH)	Ville de Bidart	Bidart	Mature		302 500 €	60 500,00 €	X				Culture - Patrimoine		
			Réhabilitation et extension du théâtre Beheria à Bidart	Ville de Bidart	Bidart	Mature		1 756 700 €	351 340,00 €	X				Culture - Patrimoine		
			Réfection complète du sol de la salle Dagorette (tennis de table) à Biarritz	Ville de Biarritz	Biarritz	Mature		100 000 €	20 000,00 €	X			Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements. Soutien régional potentiel plafonné à 20 % HT du coût total des travaux (hors dépenses inéligibles : étude, VRD...).	Sport		
			Agrandissement du gymnase COSEC Larocheoucauld à Biarritz	Ville de Biarritz	Biarritz	Mature		1 390 000 €	278 000,00 €		X		Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements. Soutien régional potentiel plafonné à 20 % HT du coût total des travaux (hors dépenses inéligibles : étude, VRD...).	Sport		
			Centre d'interprétation de la tradition et de l'histoire locale à Hendaye	Hendaye Tourisme & Commerce – EPIC	Hendaye	Mature		900 000 €	100 000,00 €	X			Intervention éventuellement au titre de la médiation du patrimoine si les outils de médiation proposés remplissent les critères. Intervention possible au titre de la politique tourisme sur l'étude de faisabilité (clientèles ciblées, concurrence existante, prévisionnel d'exploitation au regard de l'investissement et du fonctionnement de la structure...) et scénographique préalables.	Culture - Patrimoine		
			Restauration de l'Eglise St Vincent d'Hendaye	Commune de Hendaye	Hendaye	Mature		500 000 €	80 000,00 €	X				Culture - Patrimoine		
			Construction d'une nouvelle piscine municipale à Hendaye	Commune de Hendaye	Hendaye	Amorçage							Sous réserve de la construction du lycée trilingue et d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements. L'équipement doit offrir un bassin couvert 25 m x 6 couloirs pour accueillir deux classes simultanément.	Sport		
			Centre de diffusion de la culture basque à Ustaritz	Commune d'Ustaritz	Ustaritz	Mature		1 835 582 €	367 116,00 €			X		Culture - Patrimoine		

Sous axe
1.1 :
Favoriser
la cohésion
et les
solidarités
par le
développe-
ment
d'une offre
de services
et

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
	1er AXE : POUR UN PAYS BASQUE SOLIDAIRE ; adapter les modalités du développement à chaque contexte géographique et social	d'équipements accessibles à tous, dans une logique d'équité territoriale et de développement sobre et durable.	Extension de la médiathèque d'Ustaritz	Commune d'Ustaritz	Ustaritz	Mature		4 825 758 €	600 000,00 €		X			Culture - Patrimoine		
			Construction d'un nouveau centre aquatique El Hogar à Anglet	Ville d'Anglet	Anglet	Mature		18 700 000 €	2 500 000,00 €			X		Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements. L'équipement doit offrir un bassin couvert 25 m x 6 couloirs pour accueillir deux classes simultanément. Soutien régional potentiel plafonné à 20 % HT du cout total des travaux (hors dépenses inéligibles : pateageoire, bassin nordique, aménagement extérieur, étude, VRD...).	Sport	
			Restructuration et extension de la médiathèque d'Anglet	Ville d'Anglet	Anglet	Mature		8 000 000 €	600 000,00 €			X		Sous réserve de l'APD et de la lisibilité NéoTerra.	Culture - Patrimoine	
			Rénovation du clos et du couvert de la villa Natacha (classée MH)	Ville de Biarritz	Biarritz	Mature		750 000 €	112 500,00 €			X			Culture - Patrimoine	
			Proposer une offre culturelle de qualité axée sur le patrimoine Bas Navarrais et Jacquaire : BIDEAK et le Musée de la Basse Navarre	Commune de St Palais	St Palais	Mature	X	358 000 €	71 600,00 €			X			Culture - Patrimoine	
			Réhabilitation du fronton municipal en vue d'encourager et de développer la pratique de la pelote au public jeune et scolaire	Commune de St Palais	St Palais	Mature	X	366 167 €	73 233,00 €			X		Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements. Soutien régional potentiel plafonné à 20 % HT du cout total des travaux (hors dépenses inéligibles : étude, VRD...).	Sport	
			Aménagement de la plaine des sports Xapitala à Hasparren	Commune de Hasparren	Hasparren	Mature	X	2 110 000 €	340 000,00 €			X		Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements pour les équipements éligibles. Soutien régional potentiel plafonné à 20 % HT du cout total des travaux (hors dépenses inéligibles : étude, VRD...). City park et paddle inéligibles au RI. Précision pour la piste d'athlétisme : piste en anneaux 6 couloirs, 400 m à minima.	Sport	
			Rénovation du Mur à gauche	Commune de Ustaritz	Ustaritz	Mature		233 800 €	46 760,00 €			X		Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements sur le projet à Ustaritz. Soutien régional potentiel plafonné à 20 % HT du cout total des travaux (hors dépenses inéligibles : étude, VRD...).	Sport	
			Modernisation des locaux du centre de musiques actuelles Atabal à Biarritz	CAPB	Biarritz	Mature		1 300 000 €	260 000,00 €				X	Sous réserve du respect de la feuille de route Néoterra et de disposer des préconisations issues de l'étude de faisabilité.	Culture - Patrimoine	
			Construction d'un équipement omnisports en Amikuze	CAPB	St Palais	Mature	X	4 500 000 €	450 000,00 €			X		Sous réserve d'une utilisation à au moins 20 % par les lycéens et/ou apprentis des créneaux horaires mis à disposition de ces établissements. Soutien régional potentiel plafonné à 450 k€. HT du cout total des travaux (hors dépenses inéligibles : étude, VRD...). Projet en cours d'instruction par la Dir des Sports.	Sport	
			2e phase de réhabilitation du Fort de Socoa	CAPB	Ciboure	Amorçage									Culture - Patrimoine	
			Extension - élargissement de l'épicerie sociale gérée par le CIAS Pays Basque	CIAS Pays Basque	Pays Basque	Amorçage									ESS	
			Rénovation du restaurant	Commune de Lohitzun	Lohitzun	Mature	X	35 196 €	12 319,00 €			X		Dernier commerce.	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Création de 2 logements communaux à l'étage de l'ancien hôtel « Anglesainea », Gaineko Karrika	Commune d'Urepel	Urepel	Mature	X	239 525€	30 000,00 €			X		Sous réserve que le projet se réalise à partir d'un empreinte foncière existante, en réhabilitation ou en construction-démolition lorsque la réhabilitation ne peut être envisagée ou au sein d'une dent creuse dans le tissu constitué, et d'un minimum de 2 logements logements sociaux conventionnés.	Habitat et Logement	
			Réhabilitation d'un bâtiment existant pour la création d'un restaurant-épicerie	Commune de Bonloc	Bonloc	Mature	X	590 000 €	88 500,00 €				X	Dernier commerce. Assiette éligible : dépenses de construction et frais d'honoraires techniques.	Commerce - Artisanat - Développement local	
	Restauration intérieure de l'Eglise St Pierre de Banca (demande de protection en cours auprès des MH)	Commune de Banca	Banca	Amorçage	X							Sous réserve que la protection MH soit accordée.	Culture - Patrimoine			
	Restauration du haut fourneau de la commune de Banca (inscrit aux MH)	Commune de Banca	Banca	Mature	X	200 000 €	40 000,00 €				X		Culture - Patrimoine			

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-20053759-20230612-1mc10002013809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHARENTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
		Sous axe 1.2 : Maintenir une montagne entretenue, vivante et habitée, préservant et valorisant ses ressources et patrimoines, dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique	Requalification de l'ancien hôtel du Pont d'Enfer à Bidarray pour accueillir différents services	Commune de Bidarray	Bidarray	Mature	X	1 273 541 €	100 000,00 €		X		Territoire éligible AMI tiers-lieu. Sous réserve de la définition du mode de gestion / animation, modalités de partenariat avec la commune, offre de services, modèle éco,...	ESS		
			Restauration de l'Eglise paroissiale de l'Assomption de la Vierge à St Jean Pied de Port (inscrite aux MH)	Commune de St Jean Pied de Port	St Jean Pied de Port	Mature	X	694 000 €	129 400,00 €		X			Culture - Patrimoine		
			Réimplantation d'une offre de restauration et d'hébergement sur la commune de Lacarre	Commune de Lacarre	Lacarre	Amorçage	X							En fonction du type d'hébergement.	Tourisme	
			Restauration de l'Eglise paroissiale Notre Dame de l'Assomption des Aldudes (inscrite aux MH)	Commune des Aldudes	Les Aldudes	Mature	X	291 620 €	58 324,00 €	X					Culture - Patrimoine	
			Etude de faisabilité et de préfiguration pour la reconversion d'un ancien groupe scolaire en tiers lieu et logements	Commune de St Just Ibarre	St Just Ibarre	Mature	X	38 700 €	19 350,00 €	X				Territoire éligible à la création de tiers-lieu.	ESS	
			Revitalisation du centre-bourg de Cambo-les-Bains	Commune de Cambo-les-Bains	Cambo-les-Bains	Amorçage								Avis réservé aux conclusions de l'étude de faisabilité. Intervention sur champ de compétences Région.	Revitalisation centres bourgs	
			Restauration et restructuration de deux bâtiments l'Orangerie et les Ecuries (classés aux MH)	Commune de Cambo-les-Bains	Cambo-les-Bains	Mature		658 000 €	98 700,00 €	X				Sous réserve de l'intervention de la DRAC (travaux + honoraires).	Culture - Patrimoine	
			Restauration de l'église du Bourg de Saint-Pée-sur-Nivelle (classée aux MH)	Commune de St Pée sur Nivelle	St Pée sur Nivelle	Mature	X	1 144 000 €	171 600,00 €	X					Culture - Patrimoine	
			Revalorisation du château de Ruthie (inscrit aux MH) avec la création de logements communaux sur la commune d'Aussurucq	Commune d'Aussurucq	Aussurucq	Amorçage	X							Sous réserve que le projet se réalise à partir d'une empreinte foncière existante, en réhabilitation ou en construction-démolition lorsque la réhabilitation ne peut être envisagée ou au sein d'une dent creuse dans le tissu constitué, et d'un minimum de 2 logements logements sociaux conventionnés.	Habitat et Logement	
			Nourrir le projet de PNR par une approche anthropologique et sociétale de la montagne	Conseil de développement du Pays Basque	Bayonne	Mature	X	260 000 €	25 000,00 €	X				Intervention uniquement sur les dépenses liées au travail de recherche anthropologique.	Environnement	Ambition 1 : Engagement citoyen
			Réfection du Château des barons d'Espelette (édifice classé)	Commune d'Espelette	Espelette	Mature	X	59 880 €	11 970,00 €	X					Culture - Patrimoine	
			Construction d'un lieu de vie - tiers lieu Amalurra	Commune de Louhossoa	Louhossoa	Mature	X	1 209 773 €	100 000,00 €	X				Sous réserve éligibilité AMI tiers-lieu.	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Démarche de création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque	CAPB	Montagne basque (111 communes)	Mature	X	540 000 €	240 000,00 €	X					Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
			Animation de la démarche de gestion du multusage en montagne	CAPB	Montagne basque (111 communes)	Amorçage	X							Sous réserve de la création du syndicat mixte de préfiguration.	Environnement	
		Médiation grand public portant sur les paysages basques (action en lien avec le Plan paysage ainsi que la démarche Patrimoine naturel de l'Agglomération, le PCAET et le programme Petites Villes de Demain)	CAPB	Pays Basque	Amorçage								Sous réserve de la création du syndicat mixte de préfiguration.	Environnement		
		Sous axe 2.1 : Accompagner les démarches et	Coopération pour l'attractivité pour l'emploi saisonnier du tourisme entre le Pays Basque et le Pays Landes Nature Côte d'Argent	CCI Bayonne Pays Basque	Bayonne	Amorçage								Tourisme		
			Ferme Uhaldia / projet en amorçage	La Ferme Uhaldia	Hasparren	Amorçage	X									
			Construis ton avenir en Soule !	Odace	Gotein	Amorçage	X							Projet à déposer dans le cadre de l'AAP Initiative Territoriale pour l'Emploi.	Emploi - Formation	

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-20053759-20230612-1mc10002013809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES REGIONALES	Néo Terra	
		expérimentations favorisant l'inclusion sociale, le développement des solidarités et le bien-vivre ensemble	Rucher Partagé Ezti Etxea	Association EZTI ETXEA : Miellerie collective du Pays Basque	Macaye	Mature	X	11 850 €	7 110,00 €	X			Projet à déposer dans le cadre de l'AAP NTs sous réserve de l'avis du service instructeur Biodiversité et notamment « attester d'un gain de biodiversité significatif ».	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
	Animer la démarche prospective « Pays Basque 2030-2040 » pour élaborer un nouveau projet sociétal participatif de territoire		Conseil de développement du Pays Basque	Bayonne	Mature		750 000 €	25 000,00 €	X	X	X	Aide annuelle de 25000 euros.	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 1 : Engagement citoyen		
	Etude pour la définition d'une stratégie de résilience agricole et alimentaire durable à l'échelle du Pays Basque à l'horizon 2050		CAPB	Pays Basque	Mature		60 000 €	25 000,00 €	X				Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique		
	2ème AXE : POUR UN PAYS BASQUE RESILIENT ; préserver nos écosystèmes et limiter notre vulnérabilité au changement climatique	Sous axe 2.2 : Limiter la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles induites en protégeant ses populations et son environnement naturel remarquable.	Renaturation du site de la plage du centre de Bidart avec mise en sécurité des biens et des personnes	Ville de Bidart	Bidart	Amorçage							Préciser l'intégration à la stratégie locale de gestion des risques littoraux de 2nde génération portée par la CAPB, en cours d'élaboration.	Environnement		
			Uhabia 360 : aménagement de la vallée de l'Uhabia	Ville de Bidart	Bidart	Mature		3 500 000 €	875 000,00 €	X				Sous réserve du projet finalisé pour identifier les dépenses éligibles au dispositif ADS.	Environnement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Nature en centre ville à Hendaye	Commune de Hendaye	Hendaye	Mature		360 000 €		X				Projet à déposer dans le cadre de l'AAP NTs sous réserve de l'avis du service instructeur Biodiversité et notamment « attester d'un gain de biodiversité significatif ».	Environnement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Préservation de la Colline Ouristy	Commune de Hendaye	Hendaye	Amorçage								Projet à déposer dans le cadre de l'AAP NTs sous réserve de l'avis du service instructeur Biodiversité et notamment « attester d'un gain de biodiversité significatif ».	Environnement	
			Rechargement de la plage et travaux de dragage de la Baie de Txingudi	Commune de Hendaye	Hendaye	Mature		9 156 000 €	1 373 400,00 €			X		Sous réserve de rattachement à la stratégie locale de gestion de la bande côtière de la CAPB, et d'une vérification de l'éligibilité des dépenses par le service TET sur la base d'un examen approfondi du dossier, si l'intérêt vis-à-vis de la lutte contre l'érosion est démontré, et l'analyse multicritères est concluante.	Environnement	
			Stabilisation de la berge au droit du centre nautique à Hendaye	Commune de Hendaye	Hendaye	Amorçage								Préciser l'inscription du projet dans la stratégie locale de gestion de la bande côtière de la CAPB, prévoir une analyse multicritère permettant de choisir l'option de gestion la plus pertinente.	Environnement	
			Ecoparc citoyen du lac Errepigaraia	Commune d'Ustaritz	Ustaritz	Amorçage								En attente des résultats des études préalables.	Tourisme	
			Renaturalisation des falaises de la Côte des Basques	Ville de Biarritz	Biarritz	Amorçage								Dossier à déposer à l'AAP Nature et Transitions. Prévoir une liaison avec la suite des travaux de confortement rattachés à la stratégie locale de gestion de la bande côtière de la CAPB.	Environnement	
			Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)	CAPB	Pays Basque	Mature		6 938 850 €	63 307,00 €	X					Transition énergétique	Ambition 1 : Engagement citoyen
			Restructuration de la base de loisirs du Baigura (pôle majeur de l'offre touristique de la Montagne basque) - 3e tranche d'investissement pour la sécurisation de l'accès à la Base de Loisirs du Baigura.	CAPB	Mendionde	Mature	X	530 000 €	159 000,00 €			X			Tourisme	
		Construction d'un pôle ESS et d'une médiathèque municipale annexe dans le QPV des Hauts de Ste Croix	CAPB (transfert de la MO par la ville de Bayonne pour la partie médiathèque)	Bayonne / QPV	Amorçage								Un soutien régional sera recherché au titre des politiques de la ville et de la culture.	ESS		
		Création d'une piste cyclable pour assurer la jonction Vélodysée/Gare ferroviaire	Commune de Hendaye	Hendaye	Amorçage								Examen régional possible uniquement sur l'aménagement de la bande cyclable au sein du SRVV (Vélodysée).	Transports - Mobilités		

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-20053759-20230612-1mc10002013809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
	3ème AXE : POUR UN PAYS BASQUE ENGAGE :accélérer les transitions vers un modèle de développement plus vertueux et des modes de vie plus durables	Sous axe 3.1 : Accompagner les changements de modes de vie vers des pratiques plus durables	Baratzeko	Association les Jardins Pédagogiques	Biarritz	Mature		16 600 €	8 400,00 €	X				Environnement	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
			Le médiatisateur collaboratif de l'Art de Vivre responsable du Pays Basque	Association le Nouveau Guide	Hasparren	Mature	X	596 000 €			X				Jeunesse et éducation et vie associative	Ambition 1 : Engagement citoyen
			Consolidation et développement du commerce de proximité en Pays Basque	CCI Bayonne Pays Basque	Bayonne	Amorçage									Commerce - Artisanat - Développement local	
			Déploiement du schéma cyclable avec l'aménagement d'infrastructures dédiées au vélo	Commune de St Jean de Luz	St Jean de Luz	Amorçage								Examen dans cadre du schéma régionale des véloroutes et de l'aménagement durable des plages de Saint Jean de Luz Nord (en cours d'étude).	Tourisme	
			Réseau cyclable du bassin aval péri-urbain de la Nive	11 communes du Pôle Errobi	11 communes du Pôle Errobi	Amorçage								Priorité à l'axe principal, intégrant certaines dessertes prioritaires étudiée (gares, PEM).	Tourisme	
			Itinéraire cyclable / Confirmer les modalités d'études et de travaux d'itinéraire cyclable	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	Pays Basque	Amorçage								Proposer alternatives pour le maintien d'un itinéraire cyclable de la Véloodyssée sur le secteur de la corniche basque.	Tourisme	
			Etudes et travaux Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Biarritz /	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	Pays Basque	Mature				4 000 000 €	600 000,00 €	X			Transports - Mobilités	
			Etudes et travaux Pôle de proximité de Bidart, Urt, Lahonce, Villefranque / Confirmer les modalités d'études et de travaux des pôles de proximité	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	Pays Basque	Amorçage								Projets autour des haltes existantes d'Urt et de Villefranque seront accompagnés au titre de la politique transport-mobilité. Projet de Bidart pleinement inscrit dans le cadre du REB. Pour Lahonce, projet de réouverture figure dans les scénarios étudiés dans le cadre du REB mais à horizon long terme (2032) et doit être approfondi.	Transports - Mobilités	
			Réseau Express Basque / Confirmer les modalités d'études et de travaux du Réseau Express Basque	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	Pays Basque	Mature				200 000 €	100 000,00 €	X		Sous réserve de précisions pour le volet études d'infrastructures, dont le montant et le plan de financement demanderont à être affinés.	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
			Atelier de transformation du territoire	SCIC Légumes Pro	Lahonce	Mature				2 216 299 €	270 000,00 €	X		Soutien de la Région sur la partie immobilière et sur les dépenses des équipements, ainsi que certaines prestations de conseils/audits.	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
	Actions Collectives de Proximité / ACP	CAPB	Pays Basque	Mature				55 000 €	15 000,00 €	X		Soutien au diagnostic stratégique de l'ACP. L'enveloppe de crédits envisagée pour les aides à l'investissement des entreprises est de 507 500 €.	Commerce - Artisanat - Développement local			
	Construction d'une pépinière technopolitaine agroalimentaire et territoriale sur le territoire d'Amikuze	CAPB	Aicirits	Mature	X			3 526 093 €	500 000,00 €	X		Intervention sur la base du déficit d'opération.	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts			
	Construction d'un hangar agricole pour une installation en maraichage via une couveuse agricole AGRIZARBEL à Bidart	CAPB	Bidart	Mature				400 282 €	60 042,00 €	X			Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique		

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-20053759-20230612-1mc10002013809-DE

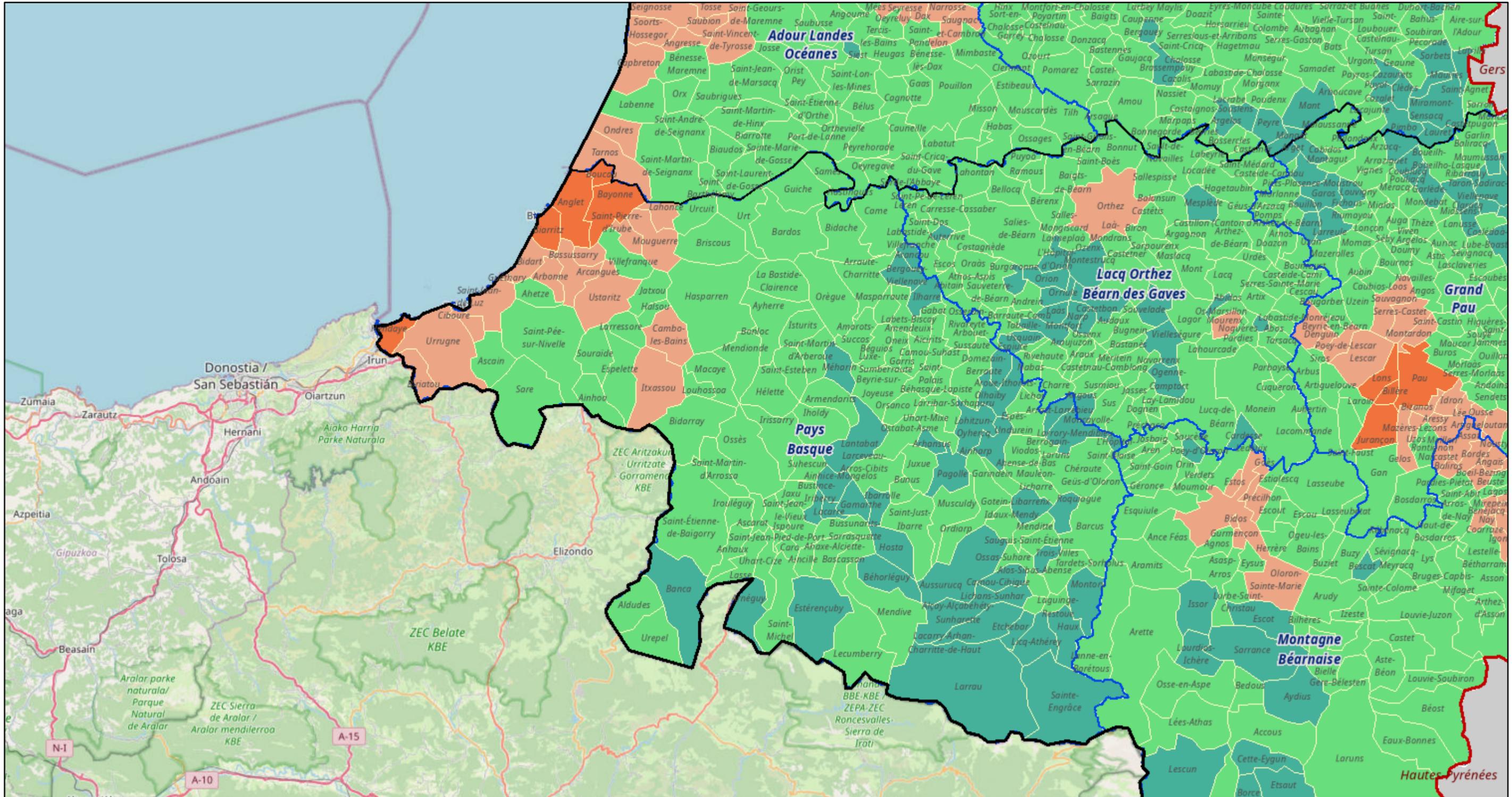
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

Annexe 3 - Grille communale de densité Pays Basque

Date de mise en ligne : 28/06/2023



11/05/2023 16:41:40

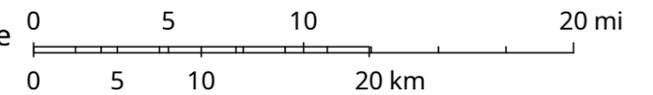
1:577 791

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense

- très peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
 033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE
 Acte Certifié exécutoire
 Envoi Préfecture : 28/06/2023
 Retour Préfecture : 28/06/2023

Web AppBuilder for ArcGIS
 Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |